Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 35 (1971) **Heft:** 137-138

Artikel: Le pronom personnel sujet et la frontière linguistique entre provençal et

francoprovençal

Autor: Bouvier, Jean-Claude

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399486

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE PRONOM PERSONNEL SUJET ET LA FRONTIÈRE LINGUISTIQUE ENTRE PROVENÇAL ET FRANCOPROVENÇAL*

La question des formes et emplois du pronom personnel sujet en galloroman est bien connue. Une expérience linguistique élémentaire nous enseigne la distinction en français moderne entre ce qu'on appelle communément « formes conjointes » je l'ai vu et ce qu'on appelle « formes disjointes » moi, je l'ai vu, ou, pour parler d'une façon plus précise et plus scientifique, comme M. Moignet nous y invite, entre pronoms personnels « existentiels » qui représentent un état « non prédicatif » du sujet, et pronoms personnels « ontiques » qui ont valeur de véritables prédicats 1. De toute façon, quelle que soit la terminologie adoptée, il est bien certain que le français moderne dispose pour le pronom personnel sujet d'une double série de formes : je, tu, il... employés comme simples morphèmes préfixés; moi, toi, lui... employés avec un statut de substantif pour insister sur la personne verbale. Et les études de T. Franzèn, W. von Wartburg, et surtout de G. Moignet ont bien montré comment ce système s'était progressivement mis en place et d'autre part quel était le rapport entre l'emploi du pronom personnel conjoint et la tendance à la neutralisation des désinences verbales héritées du latin 2.

Nous n'insisterons pas sur ces points, mais nous rappellerons simplement que, dans les autres dialectes de langue d'oïl, et aussi dans l'ensemble des parlers francoprovençaux, d'Est ou d'Ouest, le système du pronom personnel est dans ses grandes lignes semblable à celui du français moderne ³.

- * Communication présentée au VIe Congrès international de Langue et Littérature d'oc et d'Études francoprovençales, à Montpellier, en août 1970.
- 1. G. Moignet, Le pronom personnel français. Essai de psychosystématique historique, Paris, Klincksieck, 1965 : voir en particulier p. 84-85.
- 2. T. Franzèn, Étude sur la syntaxe des pronoms personnels sujets en ancien français, Uppsala, 1939; W. von Wartburg, Problèmes et méthodes de la linguistique, 2º édit., P. U. F., 1963, p. 61-82; G. Moignet, ouvrage cité.
- 3. Voir par exemple pour la langue d'oïl, L. O. Svenson, Les parlers du marais vendéen, Göteborg, 1959, t. I, p. 53-59; J. Chaurand, Les parlers de Revue de linguistique romane.

La langue d'oc se caractérise au contraire, on le sait, par l'inexistence de la forme dite « conjointe » du pronom personnel sujet : canto tout lou matin, a canta aquest matin, a plougu aquesto niue, etc. (en rhodanien). La forme disjointe, qui en occitan est un véritable pronom et non pas un « phonème de préfixation ou suffixation utiles », comme l'a dit R. Lafont ¹, sera donc employée d'une manière non obligatoire et bien entendu variable selon les sujets parlants ou les écrivains ².

En corrélation avec ce fait, les différents dialectes de langue d'oc connaissent un jeu précis de désinences verbales permettant d'assurer à elles seules la distinction des personnes. Dans l'ouvrage que nous avons déjà cité, M. Lafont a bien montré comment le caractère distinctif de ces désinences s'était progressivement renforcé au cours de l'histoire de la langue d'oc ³.



Mais sur cette question, comme sur plusieurs autres, le nord-occitan a une position particulière. En examinant l'ALF, l'ALLy ou les résultats de nos propres enquêtes dans la Drôme on constate aisément que la frontière linguistique traditionnelle entre langue d'oc et langue d'oïl ou francoprovençal et la limite d'emploi des formes conjointes de pronom personnel sujet ne coïncident que rarement. L'emploi de cette forme conjointe serait-elle une caractéristique de l'ensemble du nord-occitan entre plusieurs autres ? Absolument pas ! Seule une bande assez étroite du nord-occitan fait exception à l'usage général de la langue d'oc. A l'Ouest et au Centre ce sont évidemment les parlers du fameux « croissant » linguistique qui mêlent, on le sait, éléments méridionaux et septentrionaux. Nous ne mordrons pas au croissant qui depuis Tourtoulon et Bringuier a déjà souvent excité la gourmandise

la Thiérache et du Laonnois. Aspects phonétiques et morphologiques. Méthodologie et Lexicologie dialectales, Paris, Klincksieck, 1968, p. 209-213 et 217-219, etc. Pour l'ouest du francoprovençal voir en particulier P. Gardette, Études de géographie morphologique sur les patois du Forez, Mâcon, 1941, p. 24-32; et pour l'est, voir surtout, Z. O. Marzys, Les pronoms dans les patois du Valais central, Berne, Éd. Francke, 1964, p. 21-59.

I. R. Lafont, La phrase occitane, Paris, P. U. F., 1967, p. 140.

3. R. Lafont, ouvrage cité, p. 139.

^{2.} M. Ch. Rostaing a montré en particulier que dans les Memori e Raconte Mistral employait le pronom sujet de 1^{re} personne ièu d'une façon plus fréquente que dans l'usage de certains parlers provençaux. Voir Ch. Rostaing, Le pronom personnel dans les Memori e Raconte de Mistral, dans Mélanges de linguistique et philologie romanes offerts à Mgr P. Gardette, Strasbourg, 1966, p. 429-432.

des dialectologues et mériterait un déjeuner à part ! Rappelons simplement à titre d'exemple que les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne en totalité associent pronom personnel conjoint, maintien du A latin et du -d- issu de T intervocalique : δ l' δ by δ supad aux points 606, 605... de l'ALF, u la b δ swipad en 504... \frac{1}{2}. Du côté oriental les recherches de Mgr Gardette et l'Atlas du Lyonnais montrent très bien que la limite d'emploi du pronom personnel sujet conjoint est nettement plus méridionale que celle du traitement de A après palatale ou même que celle du traitement des occlusives intervocaliques : ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, les points auvergnats nos 35 et 36 de l'ALLy qui ont le participe passé féminin en -ado emploient régulièrement la forme conjointe δ à la 3e pers. sg. et à la 1re pers. sg. devant le verbe \frac{2}{2}.

Mais ce sont les parlers nord-provençaux, situés à l'est du Rhône, qui retiendront notre attention, et tout spécialement ceux de la Drôme. Les matériaux analysés proviennent de l'ALF (triangles pleins sur la carte), de nos enquêtes pour l'Atlas de Provence (points numérotés à 2 chiffres) surtout, et aussi, en ce qui concerne la Drôme, de beaucoup d'autres enquêtes personnelles complémentaires que nous n'avons pas mentionnées ici pour ne pas alourdir la carte; dans l'Isère nous avons également utilisé une enquête de l'Atlas du Francoprovençal de G. Tuaillon faite en domaine provençal (point 51) et bien sûr pour l'ensemble du Trièves les travaux d'A. Tausch 3. Enfin, toujours pour l'Isère le point marqué Valb. est un point de l'Atlas de Provence pour lequel nous avons consulté aussi une thèse manuscrite de Heidelberg sur les parlers de Valbonnais et Le Périer que M. de Vincenz nous avait aimablement confiée, il y a quelques années 4.

La carte ci-contre nous enseigne donc que la frontière entre francoprovençal et provençal que G. Tuaillon avait établie au congrès de Langue et Littérature d'oc de Bordeaux, en se fondant sur le traitement de A après palatale (isoglosse n° 1) 5 ne rencontre l'isoglosse séparant l'emploi et le non-

^{1.} ALF, carte 1710 « Elle a été bien soignée » ou « Il l'a bien soignée ».

^{2.} ALLy, cartes 1215 « je chante », 1217 « il chante ». Voir aussi P. Gardette, ouvrage cité, p. 30 : « Le Forez francoprovençal ainsi que les localités auvergnates de mon enquête emploient toujours le pronom sujet. »

^{3.} A. Tausch, Die Lautentwicklung der Mundarten des Trièves, Berlin, 1954, spécialement p. 151-52 (trois courts récits en patois du Trièves).

^{4.} M^{me} M. Chenais, *Essai sur un groupe de parlers de l'Isère méridionale* (parlers de Valbonnais et Le Pèrier surtout). Phonétique, Morphologie, Lexique, mss. s. d.

^{5.} G. Tuaillon, Limite nord du provençal à l'Est du Rhône, dans RLiR, XXVIII, p. 127-142.

emploi des formes conjointes du pronom personnel sujet (isoglosse nº 2) que sur une partie très courte de son parcours : au nord du Trièves, au moment où elle franchit le Drac pour s'enfoncer dans l'Oisans. Entre ces deux isoglosses se trouvent un certain nombre de parlers appelés provençaux qui ont sensiblement la même morphologie et surtout la même syntaxe du pronom personnel que leurs voisins francoprovençaux : ce sont à l'est les parlers du Briançonnais et du Nord-Queyras ; à l'ouest ce sont bien sûr les parlers situés au nord de la vallée de l'Isère (points 12 et 14) mais aussi au sud de cette rivière un groupe de parlers de plaine proches de Romans (points 26, 30...), les parlers de l'ensemble du Royans et de la plus grande partie du Vercors (23, 33, 42...), le parler de Vassieux (point 41) étant linguistiquement beaucoup plus proche de ceux du Diois (points 49, 847).

Les parlers nord-provençaux de cette zone frontalière ne sont-ils que des parlers de transition, au statut mixte et mal défini, comme on aurait envie de le dire? Nous ne le pensons pas pour beaucoup de raisons que nous ne pouvons pas développer ici. Mais nous voudrions attirer l'attention sur l'importance de cette limite morpho-syntaxique du pronom personnel sujet, afin de permettre d'y voir un peu plus clair dans cette querelle de frontières, heureusement très pacifique!

D'abord il faut bien avoir conscience que l'opposition entre les parlers qui emploient systématiquement la forme conjointe et ceux qui ne l'emploient pas est une opposition fondamentale qui se rapporte à la structure même de la langue.

Le système morphologique du pronom personnel sujet, que les parlers soient dits nord-provençaux ou francoprovençaux, est un système à deux éléments (ou deux séries) : il distingue toujours formes prédicatives (ou disjointes) et formes non-prédicatives (ou conjointes). Par exemple aux points I et 12:

1.		Ī	2	3
Sg.	F. préd F. non-préd	mi je j	ti tė t	yèlu (M); yèlo (F) ó/ól (M); i/il (F)
Pl.	F. préd F. non-préd	nuzótri nu/je	vuzótri vu u	yèli (M); yèla (F) i/il (M $+$ F)

Au sud au contraire, dans les parlers nord-provençaux de la Drôme ou les parlers rhodaniens du Vaucluse..., ce système morphologique est à un seul élément. Par exemple aux points 46 et 73 :

a e		I	2	3
Tru iv	Sg.	mi	ti	yèlu; yèlo
Pt 46	Pl.	nuzótré	vuzótré	yélu; yèla
Dt 70	Sg.	yèų	tu	éų; èlo
Pt 73	Pl.	nuzóutré	vuzóutré	èlu; élèy

Notons au passage que la distinction entre mi et y
otive pu, que l'on observe ici entre les points situés au nord et au sud de la vallée de la Drôme, n'a pas l'importance linguistique réelle que les sujets parlants veulent bien lui donner. Ces deux formes ne sont pas autre chose que des variantes régionales à l'intérieur d'un même système linguistique, au même titre que d'autres variantes des parlers du nord de l'isoglosse que nous allons examiner cidessous. Mais il est bien certain qu'à l'époque moderne mi et y
otive v
otive v
otive place dans le système et la même fonction double : sujet prédicatif ou complément après préposition 1.

Voilà donc deux systèmes morphologiques radicalement différents l'un de l'autre d'un point de vue structural. Et les documents médiévaux que nous avons pu consulter nous invitent à penser que cette situation est probablement ancienne. Voici deux textes seulement :

1. Cette fonction double n'existait pas dans l'ancienne langue d'oc. Comme l'a rappelé notamment M. Lafont (ouvrage cité, p. 96-97), l'ancien occitan n'employait ièu ou tu... qu'en fonction de sujet disjoint. Après préposition on avait au contraire les formes toniques du régime mi, ti... L'évolution linguistique a abouti à la neutralisation de ces deux positions, les parlers les plus méridionaux généralisant ièu... en toute position, certains parlers nord-occitans préférant mi.

— Cartulaire de Saint-Paul-lès-Romans, fin XII^e siècle (Saint-Paul est sur la rive droite de l'Isère, entre les points 14 et 26) :

```
charte 31 « ... lo pra que el avia a Saint Paul... » charte 33 « ... la terra que il aviant josta lo mas de Pernanz. » charte 35 « ... tota dreitura que il aguessant en iquesta chosa » etc. ¹.
```

— Comptes de Serves, 1379 (Serves est au bord du Rhône, tout près du point 12) : « ... lo peysson qu'el avia vendut... » (9 v°) ².

Mais l'importance linguistique de cette structure à deux branches du pronom personnel sujet est accrue par la liaison qu'elle a avec un certain nombre d'autres éléments du système linguistique de ces parlers.

Du point de vue syntaxique c'est évident, on l'a vu : l'existence de la série double entraîne automatiquement en langue l'emploi obligatoire de la forme conjointe devant le verbe, avec la simple valeur d'indicateur de la personne. Dans le discours ou dans les variétés régionales de la langue, c'est plus complexe, comme nous le verrons bientôt.

Il est peu probable que l'ordre des mots et particulièrement la place du verbe dans la phrase se trouvent réellement affectés dans les parlers modernes par la présence ou l'absence de la forme conjointe du pronom personnel sujet, à l'instar de ce qui s'est passé dans l'ancienne langue française ³. Mais une étude systématique de cette question nous apprendrait sans doute que le rythme de la phrase dans les parlers qui sont au nord de l'isoglosse n° 2 n'est pas exactement le même que dans ceux du sud.

- 1. Cartulaire des Hospitaliers et des Templiers en Dauphiné « publié d'après les documents originaux par l'abbé C. U. J. Chevalier », Romans, 1875.
- 2. Comptes de la recette du péage de Serves (1371-1388), A. D. Isère, B 2900. Dans ces exemples el est la forme ancienne de l'actuel ol. Pour des exemples du pronom personnel sujet conjoint en ancien francoprovençal, voir notamment P. Aebischer, Chrestomathie franco-provençale, Berne, Francke, 1950, passim; E. Philipon, Morphologie du patois Lyonnais, dans Romania, XXX, p. 213-294...
- 3. On sait quel est en ancien français le rapport entre l'emploi du pronom personnel sujet et la place centrale du verbe dans la proposition. La loi rythmique dégagée dès 1892 par R. Thurneysen (Die Stellung des Verbums im Altfranzösischen, dans ZfrPh, XVI, p. 289-307) et précisée par P. Franzèn et W. von Wartburg (ouvrages cités) stipule que le pronom personnel sujet je, tu, il... tend à être employé en tête de proposition devant le verbe, pour conserver au verbe sa seconde place. Plus récemment, M. Moignet (ouvrage cité, en particulier, p. 109-110) a nuancé cette loi, en montrant très bien qu'elle avait favorisé l'emploi systématique du pronom personnel sujet, mais qu'elle n'avait pas pu le créer.

En tout cas, dans un secteur particulier de la question générale de l'ordre des mots, nous observons une incidence très nette de l'emploi du pronom personnel sujet. Pour interroger un interlocuteur, on usera normalement du pronom personnel postposé dans les parlers situés au nord de l'isoglosse, et dans un énoncé minimal de type « qui es-tu ? », « que faites-vous ? », le verbe aura une place centrale, alors que dans le reste de la langue d'oc le verbe sera toujours en position finale dans ce cas. Mais, à la différence du français, il arrive que dans ces énoncés interrogatifs à trois termes le verbe, élément central, porte l'accent : ki sya vó « qui êtes-vous ? », kõbyẽ avé vó « combien avez-vous ? », lu saya té « le savais-tu ? »... au point 12 ; et de même au point 1 ló vè té « le vois-tu ? »... Et on a alors tout à la fois un emploi enclitique du pronom personnel sujet, un type d'accentuation et de schéma intonatif de l'interrogation tout à fait étrangers aux parlers de langue d'oc 1.

La liaison avec la morphologie verbale que vous avons rappelée ci-dessus pour le français apparaît également dans ces parlers du nord de la Drôme. La tendance à la neutralisation des désinences est un fait dominant dans cette région, comme en francoprovençal ou en langue d'oïl. Ainsi dans tous les points drômois qui sont au nord de l'isoglosse n° 2, à l'exception du point 33, la même forme sya vaut pour le singulier « tu es » et le pluriel « vous êtes ». Au sud au contraire existe une opposition vocalique : syé « tu es » sya « vous êtes » aux points 41 (et aussi 33), 40, 46 etc. Dans certains parlers le même phénomène se produit pour le verbe « avoir » : ainsi aux points 14 et 26 t a « tu as », vuz a « vous avez », et aussi bien sûr ól a « il a ».

Dans ce même verbe « avoir » 1^{re} et 3^e personnes du pluriel peuvent se trouver neutralisées à l'indicatif présent, exactement comme dans beaucoup de parlers de langue d'oïl 2 :

I. Sur les emplois du pronom personnel sujet enclitique dans les interrogations, en vaudois notamment, voir J. Ronjat, *Grammaire istorique des parlers provençaux*, t. III, Montpellier, 1937, § 829. Il est évident que cet emploi est à distinguer tout à fait de celui des pronoms personnels régimes enclitiques, que l'ancienne langue d'oc a bien connu, et que le gascon moderne a conservé : voir J. Ronjat, ouvrage cité, t. III, § 783.

2. Voir par exemple J. Chaurand, ouvrage cité, p. 154 (nuzõ/ilõ). Pour la langue populaire française, voir aussi Kr. Nyrop, Grammaire historique de la langue française, t. II, 2º éd., Copenhague, 1924, § 123, p. 100: avons/avont ou ons/ont. Notons que ces formes sont usuelles dans les textes en langage parisien du xvIIº siècle: avons/avont dans Don Juan de Molière (A II, sc. 2), j'on/il ont ou j'avon/il avon (ou j'avan/il avan) dans les Agréables Conférences de deux paysans de Saint-Ouen et Montmorency..., édit. F. Deloffre, Annales de l'Université de Lyon, Paris, 1961.

- aux points 12 et 14, $j \tilde{a}$ « nous avons », $il \tilde{a}$ « ils ont » ; au point 26, $nuz \tilde{a}$, $il \tilde{a}$, et de même $nu f \tilde{a}$, $i f \tilde{a}$, pour le verbe « faire » ;
 - mais nuz $ay\tilde{e}/il$ \tilde{a} aux points 33 ou 30...

Pour les autres verbes, le problème des relations entre 1^{re} et 3^e personnes du pluriel se pose différemment. Il y a déjà près de 100 ans, P. Meyer avait montré comment la plus grande partie de la langue d'oc avait éliminé dès le xvie siècle la désinence -an de 3e personne du pluriel, en généralisant -on, après une période d'hésitations dont les textes anciens portent témoignage; et il avait aussi attiré l'attention sur les survivances de -an dans certains parlers nord-provençaux ¹. Dans la Drôme la situation est très claire à l'époque moderne : la limite entre -an et -on coïncide à peu de choses près avec celle de l'emploi et du non-emploi de la forme conjointe. Seul le point 33, sensible à l'influence de Vassieux, comme on l'a déjà vu, appartient à la zone en -on. Étant donné que la 1re personne du pluriel est également en -an (pour tous les verbes) dans les parlers de la même région, à l'exception des points 33 et 30 qui ont choisi -en $(=\tilde{e})$, la marge de sécurité entre 1^{re} et 3^e pers. pl. devient faible. L'accent est le seul élément qui assure la distinction des personnes à l'intérieur de la forme verbale : $mij\tilde{a}$ « nous mangeons »/ $mij\tilde{a}$ « ils mangent ». Aussi l'emploi de la forme conjointe du pronom personnel est-il particulièrement utile pour renforcer cette valeur distinctive de l'accent. Dans certains cas il nous a semblé que le pronom était même la seule marque distinctive de la personne : aux points 12 et 14, plusieurs locuteurs accentuaient la 1^{re} pers. sur le radical, comme la 3^e: nu mijã, i mi jã.

Ces neutralisations, surtout celles qui concernent deux verbes d'une aussi grande fréquence qu'«être» et «avoir», sont assurément les plus significatives, en raison de leur localisation géographique. Il en est d'autres, plus difficiles à interpréter, dont l'aire d'extension déborde vers le sud l'isoglosse nº 2 et dont nous ne donnerons qu'un exemple brièvement.

A l'imparfait de l'indicatif des verbes autres que ceux en -ARE, la même désinence accentuée -ian vaut pour la 1^{re} et la 3^e pers. pl., dans cette région, mais aussi beaucoup plus bas dans la Drôme, jusqu'à une ligne allant de Châteauneuf-du-Rhône à Valdrôme (pt 75). Dans l'extrême sud de la Drôme au contraire on retrouve l'opposition : 1^{re} pers. pl. en -ian/3^e pers. pl. en

^{1.} P. Meyer, Les troisièmes personnes du pluriel en provençal, dans Romania, IX, p. 192-215.

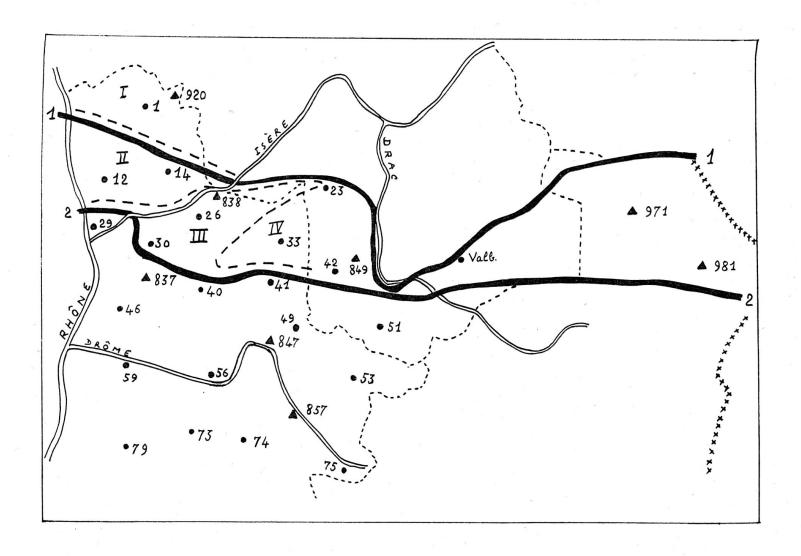
-ien des parlers rhodaniens. Cette désinence -ian de la 3e pers. pl., que la langue d'oc dans son ensemble a éliminée pour « renforcer en netteté » le « signifiant personnel », comme le dit R. Lafont ¹, est donc un archaïsme dans la Drôme ou dans certains parlers de l'Ardèche ². Mais il nous semble que cette présence de la neutralisation en -ian des 1re et 3e personnes dans la plus grande partie de la Drôme résulte d'une poussée des parlers septentrionaux, de ceux qui précisément ont conservé -an au présent. Une poussée en sens inverse se serait au contraire produite, croyons-nous, en Lyonnais où, d'après l'ALLy, les parlers opérant une distinction de timbre entre la 1re et la 3e personne du pluriel sont assez nombreux, dans la petite partie de langue d'oc bien sûr, mais aussi dans l'ensemble du domaine ³.

Ainsi, en raison des effets qu'il a à la fois sur l'organisation même de la phrase, sur le rythme et l'intonation et sur les relations que les formes verbales ont entre elles à l'intérieur d'un système morphologique 4, nous pensons que l'emploi de la forme conjointe du pronom personnel sujet est un fait de langue fondamental qui, en géographie linguistique, ne peut distinguer que des langues et non pas des variétés de langue. En d'autre termes toutes les considérations énoncées ci-dessus nous persuadent que, d'un point de vue strictement synchronique, la véritable frontière entre francoprovençal et nord-provençal, dans la Drôme et l'Isère tout au moins, est constituée non par l'isoglosse nº I (traitement de A après palatale), mais par l'isoglosse nº 2. Un ensemble de parlers qui possède une double série de formes de pronom personnel sujet, qui emploie la forme conjointe comme préfixe verbal et qui par conséquent tend à neutraliser assez fortement certaines formes verbales, possède une structure morphologique et syntaxique qui l'apparente au francoprovençal et à la langue d'oïl et l'éloigne du système linguistique de la langue d'oc.

Nous sommes certes convaincu qu'un seul trait n'est pas suffisant pour tracer une frontière linguistique. Mais celui-là a, à nos yeux, l'immense intérêt, grâce aux ramifications qu'il pousse dans diverses directions, d'opposer l'un à l'autre des systèmes linguistiques. De toute façon nous espérons apporter des précisions sur cette question dans l'étude phonétique des par-

- 1. R. Lafont, ouvrage cité, p. 139.
- 2. Voir Ronjat, ouvrage cité, t. III, § 607, p. 240, et ALMC, t. III, 1889.
- 3. ALLy, t. III, cartes 1275 et 1276.

^{4.} Sur ce point il faut rappeler que G. Moignet a démontré d'une façon décisive (ouvrage cité, p. 109) que « c'est l'avènement des déflexifs sujets qui a permis à certaines personnes la neutralisation des finales verbales », et non le contraire, comme le pensait L. Foulet.



lers drômois qui devrait bientôt voir le jour. Qu'il nous suffise de dire aujourd'hui, en dehors de la phonétique, que cette aire drômoise de l'emploi de la forme conjointe coïncide à peu près avec celle de *notron* (ou du moins celle des traces de *notron*) et avec celle de *alla* «aller» auxquelles M. Hasselrot accordait, avec juste raison, une grande importance pour la délimitation du francoprovençal ¹.

* *

Mais, si le système des formes et des emplois du pronom personnel sujet est francoprovençal au nord de l'isoglosse nº 2, cela ne veut pas dire qu'il soit homogène dans les parlers dont nous avons fait état. A l'intérieur du schéma général du pronom personnel sujet décrit ci-dessus, qui est le schéma d'un « diasystème » francoprovençal, comme le diraient G. Francescato ou

I. B. Hasselrot, Sur l'origine des adjectifs possessifs Nostron, Vostron en francoprovençal, dans Studia Neophilologica, XI, p. 62-84; et Les limites du francoprovençal et l'aire de Nostron, dans RLiR, XXX, p. 257-266.

Légende :

• : points d'enquête de l'Atlas Linguistique de Provence

 \blacktriangle : — — 1'A. L. F.

1 ~ 1 : limite sud de la palatalisation de A après palatale

 $_{2}\sim_{2}$: limite sud de l'emploi de la forme conjointe du pronom personnel sujet

I : $j\acute{e}/j\acute{e}$ $v\grave{e}yu$ « je vois »...

II : jé|vèyuIII : mé|vèyuIV : é|vèyu.

Noms des localités :

1 Hauterives

12 Chantemerle

14 Geyssans23 Villard-de-Lans

26 Jaillans

29 La Roche de Glun

30 Alixan

33 La Chapelle-en-Vercors

40 La Vacherie

41 Vassieux-en-Vercors

42 Gresse-en-Vercors

46 Montéléger

49 Romeyer

51 Prébois

53 Glandage

56 Saillans

59 Chabrillan

73 Bourdeaux

74 Saint-Nazaire-le-Désert

75 Valdrôme

79 La Bégude-de-Mazenc.

C. Grassi ¹, on peut relever différentes réalisations et aussi un certain nombre de variétés locales ou « sous-systèmes » dont nous ne pouvons donner ici qu'un bref aperçu.

Le pronom personnel de la 3^e personne, qui est d'ailleurs le seul des trois à exclure la notion de personne, comme l'a noté M. Benveniste dans son bel article sur la nature des pronoms ², est aussi celui qui dans notre domaine linguistique pose le moins de problèmes. Les réponses au questionnaire d'enquête ou les récits enregistrés au magnétophone indiquent que, dans tous les points de la Drôme situés au nord de l'isoglosse n° 2, il est toujours employé, devant un verbe personnel, pour référer à un nom de personne ou de chose, et toujours sous les mêmes formes :

Mais c'est la première personne du singulier qui offre le plus de diversité dans cette région, aussi bien dans sa forme que dans ses emplois. De part et d'autre de la limite de A après palatale, nous avons distingué quatre zones qui correspondent à quatre sous-systèmes morpho-syntaxiques :

^{1.} Voir en particulier G. Francescato, Struttura linguistica e dialetto, dans Actes du Xe congrès international de Linguistique et Philologie romanes, t. III, Paris, 1965, p. 1011-1018; C. Grassi, Sistemi in contatto: il concetto di diasistema e i principi della geografia linguistica, dans Atti della Academia delle scienze di Torino, vol. 102 (1967-68), p. 75-88.

^{2.} E. Benveniste, La nature des pronoms, dans Problèmes de linguistique générale, éd. Gallimard, Paris, 1966, p. 251.

- dans la zone nº I, on a l'usage francoprovençal le plus général, disons le francoprovençal de base : la forme conjointe, réalisée en $j\dot{e}$ devant consonne et j devant voyelle, est employée devant tout verbe et en tout contexte.
- dans la zone nº II, le pronom de 1^{re} pers. n'est employé que dans un seul cas, extrêmement fréquent il est vrai, devant le verbe « avoir », sous la forme $j:j\acute{e}$ ma \acute{o} na « j'ai mal au nez ». Partout ailleurs il est supprimé 1 .
- La zone III ne diffère de la zone II que par le fait que devant le verbe « avoir » le pronom a la forme m et non pas j:

mé ma ó na...

— la zone IV ne connaît aucun emploi du pronom personnel conjoint de la 1^{re} pers. : é ma ó na, vènu « je viens », mi ju « je mange »...

Il y aurait beaucoup à dire sur chacune de ces quatre zones. Notons seulement la remarquable coı̈ncidence, dans la répartition de ces sous-systèmes, entre limites géographiques et linguistiques : la zone IV correspond au massif montagneux du Vercors ; les zones II et III sont séparées par la vallée de l'Isère ; la zone I, dont la limite sud recouvre à peu près aussi celle du traitement de A après palatale, est située dans une région de collines ou de plateaux moyennement élevés. Notons aussi que, comme cela arrive en langue d'oïl ou en francoprovençal, je peut être employé avec une forme verbale de $\mathbf{1}^{re}$ pers. pl. et devenir ainsi une variante expressive de nu: ja jwa « nous avons joué », au point 12 ; ja fré « nous avons froid », jaya … au point 14, etc. 2 .

Mais il est une forme du pronom personnel sujet dont nous n'avons pas encore parlé et qui pourtant présente les emplois les plus intéressants dans cette région. C'est la forme « neutre » de la 3° pers. sg., celle qui correspond au *il* du français devant les verbes dits « impersonnels » ou plutôt « unipersonnels » ³, du type *il pleut*, *il fait chaud*... En effet alors que le français moderne et, semble-t-il, la plupart des parlers de langue d'oïl ⁴ n'ont qu'une

- 1. Les textes littéraires écrits en patois de Romans apportent une confirmation éclatante de cet usage. Par exemple, dans L'ôme de Chagrio du poète romanais Calixte Lafosse (publié dans le Bulletin de la société d'archéologie de la Drôme, t. XII, 1878, p. 248-253), on lit : « Que se passave-tè ? J'ai pas poudiu loo soopre » (que se passait-il ? Je n'ai pas pu le savoir), « Alan li, volou bien, vô prindre mon fooda » (allons-y, je veux bien, je vais prendre mon tablier)...
- 2. Pour la langue d'oil, voir ALF, carte 27 « Nous allons ». Pour le franco-provençal, voir ALLy, t. III, carte 1218 « Nous chantons ».
 - 3. G. Moignet, ouvrage cité, p. 96.
 - 4. Voir ALF, carte 531 « il fait (si chaud) ».

forme (il...) pour exprimer la 3º pers. sg. des verbes personnels et pour servir de support aux verbes unipersonnels, les parlers francoprovençaux disposent très souvent de deux signifiants distincts : par exemple en Lyonnais i pyu « il pleut » / ó ts at « il chante », ou ó pl o/a ts at 1...

Dans les parlers drômois qui possèdent le système francoprovençal du pronom personnel, la distinction entre les deux est constante. Parfois c'est l'absence pure et simple de pronom, c'est-à-dire un pronom-zéro, qui caractérisera l'impersonnel : c'est ce que nous observons au bord de l'isoglosse n^o 2, c'est-à-dire à la lisière des parlers provençaux proprement dits, aux points 30, 33... (et dans le Royans, à Bouvante, Oriol). Mais le plus souvent c'est la forme al ou a (al devant voyelle, a devant consonne) qui sert de support aux verbes unipersonnels : a fé $e\delta$ « il fait chaud », al \acute{e} $m\acute{e}j\acute{\phi}$ « il est midi »...

Cette forme al est d'une étymologie incertaine. Elle peut provenir de ILLUD ², ou plutôt peut-être de l'adverbe ILLAC, car dans beaucoup de parlers alpins de cette région frontalière, comme l'avait noté Ronjat, ILLAC a donné naissance au pronom « neutre » la (ou lo) : ló plou à Valbonnais, la plau « il pleut » dans le Nord-Queyras, à Abriès... ³. Nous avons relevé dans la Drôme les variantes la plo « il pleut », au point 26, la tubo « ça souffle », à Saint-Laurent-en-Royans (près du point 838) et à Saint-Julien-en-Vercors (près du point 23). Et on conçoit aisément un passage de la à a dans des séquences telles que : la $l\acute{e} \rightarrow al$ \acute{e} .

D'autre part la diversité des réalisations géographiques serait là aussi à examiner de près. Disons simplement, pour abréger, que *al* est d'un emploi généralement moins systématique que les formes de 3^e pers. sg. masc. et fém., et aussi qu'il est moins en usage au sud de la vallée de l'Isère qu'au nord.

Mais ce sont surtout les valeurs prises parfois par *al* et les déplacements qu'il peut subir à l'intérieur du système morphologique qui offrent de l'intérêt.

Au nord de la vallée de l'Isère, al, qui est normalement, on l'a vu, le support de l'unipersonnel, peut devenir par extension l'indice de la généralisation, c'est-à-dire de l'absence de référence à des personnes particulières, ou

^{1.} ALLy, cartes 784 « il pleut » et 1217 « il chante ». Dans l'est du francoprovençal on trouve souvent des oppositions du même ordre : par exemple en Savoie i (+ pleut)/ \acute{e} (+ chante), selon ALF, cartes 531, 1710...

^{2.} Voir Kr. Nyrop, ouvrage cité, t. II, p. 403 : ILLUD, remplacé en latin vulgaire par ILLUM, « apparaît en vieux français sous les formes el (eu), al (au), ol (ou)... ».

^{3.} Voir J. Ronjat, ouvrage cité, t. III, p. 60-61; pour Valbonnais, exemple tiré de M. Chesnais, ouvrage cité.

d'une référence plus ou moins obscurcie. Il prend ainsi dans une certaine mesure la valeur du pronom français on et s'emploie alors devant une forme verbale de 1^{re} pers. pl. Par exemple au point 12 : a pòyã sẽ fya a zèlu « on peut se fier à lui » ; a prenã de bòta pè kuré « on prenait des semelles de neige (sous les sabots) en courant ».

Mais dans ce point 12 cette forme a est souvent sentie comme un pronom de $\mathbf{I^{re}}$ personne du pluriel, et alors $a + \mathbf{I^{re}}$ pl. entre en concurrence avec $je + \mathbf{I^{re}}$ pl. dont nous avons déjà parlé. A côté de $j\tilde{a}$ jwa (et aussi $j\grave{e}r\tilde{o}$ $n\tilde{o}br\acute{\phi}$ « nous étions nombreux »), nous avons relevé :

a syã tuju malade « nous sommes toujours malades », phrase dans laquelle la généralisation est évidente.

Enfin dans ce même point 12 a peut être employé comme un pronom de 1^{re} personne du singulier, devant les verbes autres que « avoir » bien sûr, pour éviter, semble-t-il, que la forme verbale ne débute la phrase :

- a dèvu resèvre « je dois recevoir », a vènu « je viens », a prénu « je prenais »...
- mais $k\tilde{o}by\tilde{e}$ $t\dot{e}$ $d\dot{e}vu$ « combien te dois-je ? » $m\dot{e}$ $suv\dot{e}nu$ « je me souviens », $m\tilde{e}$ $v\dot{o}$ kueq...

Comment expliquer cet emploi de a que nous observons aussi à Valbonnais, dans le Briançonnais, le Nord-Queyras et les vallées provençales du Piémont 1 ? Question importante que nous n'avons pas le temps d'examiner ici en détail. A titre d'hypothèse de travail, nous suggérons ceci : dans un parler comme celui du point 12, où nous avons noté une concurrence entre $j\dot{e}$ et a au pluriel, l'équation suivante a pu s'établir :

$$\frac{\text{je} + \text{re sg. avoir}}{\text{je} + \text{re pl. avoir}} = \frac{\emptyset + \text{re sg. autre verbe}}{a + \text{re pl. autre verbe}}.$$

Et par le jeu de l'analogie cette équation primitive a pu devenir :

$$\frac{\text{je} + \text{re sg. avoir}}{\text{je} + \text{re pl. avoir}} = \frac{a + \text{re sg. autre verbe}}{a + \text{re pl. autre verbe}}$$

* *

Voilà donc un certain nombre de questions importantes de morphosyntaxe dialectale que nous n'avons pu qu'effleurer. Bien des points seraient à

1. ALF, carte 23 « je vais » : M. Chesnais, ouvrage cité.

reprendre, après des enquêtes complémentaires et une confrontation plus large avec les parlers des domaines linguistiques voisins. Et d'autre part, que cette zone comprise entre les deux isoglosses soit francoprovençale, comme nous le croyons, ou qu'elle soit une zone-frontière, ou encore une « amphizone », il est bien certain qu'elle a été soumise, plus que d'autres peut-être, à des influences linguistiques du Nord aussi bien que du Sud.

En tout cas, si une conclusion est à tirer de cette étude, c'est qu'en définitive la question du tracé exact de la frontière entre francoprovençal et langue d'oc, qui nous a servi de point de départ, n'a de l'intérêt que dans la mesure où elle nous oblige à pénétrer plus profondément dans le faisceau des relations qu'un élément linguistique entretient avec d'autres éléments du système et nous met sur la voie d'une meilleure compréhension de ce qui est langue, dialecte, variété dialectale, etc. Questions complexes certes, pour la solution desquelles les dialectologues sont sans doute mieux armés que d'autres, mais à condition qu'ils fassent leur profit de certains enseignements de base de la linguistique moderne, et qu'en particulier, dans leur souci légitime de distinguer par des isoglosses des unités linguistiques, ils ne perdent pas de vue la nécessaire hiérarchie des faits linguistiques cernés par ces isoglosses, et parviennent à séparer plus nettement ce qui est linguistiquement pertinent de ce qui ne l'est pas.

Aix-en-Provence.

Jean-Claude Bouvier.